



SYNDICAT  
DES FABRICANTS  
ET FOURNISSEURS  
D'OPTIQUE  
DE CONTACT

JUIN 2007

**Objet : Vente de lentilles de contact et solutions d'entretien sur internet.**

Madame, Monsieur,

Notre syndicat professionnel est actif dans la promotion et le développement du port de lentilles de contact, dans le respect des règles de santé et de sécurité édictées par le Code de Santé Publique pour les dispositifs médicaux.

**Ces règles sont essentielles à la protection et la préservation de la santé visuelle de nos clients, patients et concitoyens.**

C'est pourquoi, face au développement de la vente de lentilles de contact et de solutions d'entretien sur internet, nous sommes aujourd'hui amenés à réagir à grande échelle auprès des professionnels de santé concernés, ophtalmologistes, opticiens et pharmaciens.

Les porteurs de lentilles de contact ont la chance de bénéficier en France d'une filière de commercialisation qui leur garantit des produits de haute qualité et de toute innocuité, du fait qu'ils sont fabriqués, prescrits et délivrés par des professionnels qualifiés dans un cadre réglementé et sécurisé.

**Tous ensemble, nous avons la responsabilité de leur rappeler cette chance et de les mettre en garde contre la tentation d'internet s'agissant de produits de santé.**

Vous trouverez ci-joint une fiche rappelant la réglementation concernant nos produits ainsi qu'une fiche grand-public sur les risques à acheter ses lentilles de contact et solutions d'entretien sur internet.

Espérant que vous vous associerez activement à la diffusion de ce message, nous vous en souhaitons bonne réception et serons heureux de recueillir, en retour, vos éventuels commentaires et suggestions.

Bien sincèrement,

Alain CLOUZET  
Président

Pièces jointes.

## **VENTES DE LENTILLES DE CONTACT SUR INTERNET LE SYFFOC\* INFORME LES PROFESSIONNELLS**

### **Un risque réel pour les professionnels et les consommateurs**

#### **1. Des produits de santé !**

Les lentilles de contact correctrices et les solutions d'entretien pour lentilles de contact sont qualifiées en France et en Europe de « **dispositif médical** ». Seules les lentilles plan non correctrices ne sont pas qualifiées pour le moment en France de dispositif médical même si elles le sont devenues aux USA depuis le 26 octobre 2005.

#### **2. Une distribution réglementée !**

La vente des lentilles de contact correctrices est réservée aux opticiens et celle des solutions d'entretien aux pharmaciens et aux opticiens, seuls professionnels qualifiés pour la délivrance de ces produits de santé (*loi Delaneau de 1978/Art. L.4211-1 et L.4211-4, jurisprudence Juvasanté/Mercurochrome : arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 02.03.05, jurisprudence Socadl du 18.10.05*).

#### **3. Pas de livraison à distance !**

La distribution est réglementée par le Code de la Santé Publique (art. L.4362-9) qui **interdit le « colportage des verres correcteurs d'amétropie »** (*colporter, du latin "comportare" = transporter, fournir à distance*). Or, la jurisprudence assimile les lentilles de contact aux verres correcteurs d'amétropie (arrêt de la Cour de cassation du 19 mai 1985).

En résumé : **la fourniture à distance des lentilles de contact et des solutions d'entretien est illicite en France**. Les sites Internet basés à l'étranger ne devraient pas permettre une livraison en France mais seulement dans les pays pour lesquels la vente à distance est autorisée (dans des conditions qui leur sont propres).

**TOUS,  
professionnels de santé, ophtalmologistes, opticiens, pharmaciens, sommes  
concernés et devons mettre en garde le public contre les ventes sur internet de  
lentilles de contact et de produits d'entretien pour lentilles de contact.**

La responsabilité civile professionnelle des prescripteurs peut être recherchée en cas d'incident.

Outre le devoir d'information et de conseil, les professionnels ont l'obligation de la matérieo-vigilance (déclaration de tout incident grave à l'AFSSAPS, Art. L.5212-2, R.665-48 et suivants du CSP) et participent au système de traçabilité qui en découle afin d'assurer le rappel ou le retrait de lots en cas de problème technique ou médical.

**Internet n'est pas en mesure de respecter ces obligations !**



\* Syndicat des Fabricants et Fournisseurs d'Optique de Contact regroupant les laboratoires ALCON – AMO – BAUSCH&LOMB – CIBA VISION – COOPERVISION – EUROPTIC – JOHNSON&JOHNSON VISION CARE – L.C.S. – 2M CONTACT – MENICON HOLDINGS EUROPE – PRECILENS.

## VENTES DE LENTILLES DE CONTACT SUR INTERNET LE SYFFOC\* INFORME LES CONSOMMATEURS

Liberté, rapidité, coûts attractifs en apparence, acheter en ligne ses lentilles de contact et ses produits d'entretien peut s'avérer tentant ...

### MAIS ATTENTION A VOS YEUX !

1. Parce qu'internet est un circuit ni contrôlé ni contrôlable à l'heure actuelle, qui n'assure pas de l'**authenticité**, de la **qualité** et de la **traçabilité** des produits achetés, comme c'est le cas en magasin d'optique ou en pharmacie,
2. Parce qu'internet peut faire « oublier » de **se soumettre aux contrôles et au suivi** que nécessite le port de lentilles, et donc échapper au **dépistage** assuré à l'occasion de la consultation chez le professionnel de santé qualifié, jusqu'à risquer un problème oculaire urgent et grave,
3. Parce que **les lentilles de contact ne sont pas des produits de consommation courante** comme des sacs ou des montres,
4. Parce qu'internet est la porte d'entrée des **malfaçons et des contrefaçons**, qui sont au mieux inefficaces, au pire dangereuses,
5. Parce que les **informations et les conseils** sur internet ne remplacent pas ceux qui peuvent être donnés de vive voix par les professionnels de santé sur le lieu de délivrance : actualité et évolution des produits, apprentissage des manipulations, rappel des contre-indications, des règles de port, d'hygiène et d'entretien.

**En France, la commercialisation des lentilles de contact bénéficie d'un haut niveau de qualité et de sécurité grâce à une chaîne réglementée et sécurisée entre industriels, opticiens et pharmaciens.**

- ✓ Les fabricants s'astreignent à des exigences de santé, de sécurité et de traçabilité communes à tous les dispositifs médicaux, sous la tutelle de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS)
- ✓ Les **opticiens** pour les lentilles de contact et les solutions d'entretien, et les **pharmaciens** pour les solutions d'entretien, sont seuls habilités à délivrer ces produits, pour des raisons de santé publique et d'expertise. Ils ont envers leur clientèle un devoir d'information, de veille sanitaire et de conseil.

Les coûts de commercialisation sont en rapport avec ces exigences de sécurité sanitaire.

**VOTRE SANTE OCULAIRE N'A PAS DE PRIX  
VEILLES A LA PRESERVER**

**ADRESSEZ-VOUS A VOTRE OPHTALMOLOGISTE, VOTRE OPTICIEN  
ET VOTRE PHARMACIEN.**



\* Syndicat des Fabricants et Fournisseurs d'Optique de Contact regroupant les laboratoires ALCON – AMO – BAUSCH&LOMB – CIBA VISION – COOPERVISION – EUROPTIC – JOHNSON&JOHNSON VISION CARE – L.C.S. – 2M CONTACT – MENICON HOLDINGS EUROPE – PRECILENS.